

BULLETIN MUNICIPAL

N° 16 - 2020

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

MERCI !

... à Françoise et Patrick Champlon qui ont fait cadeau de décorations de Noël qui vont, notamment, servir à l'école et dans les locaux périscolaires ... C'est d'autant plus sympa que cette année les fêtes de Noël ont un drôle de goût !

INCIVILITE

J'aime mon village, je le respecte.
Je jette mon masque à la poubelle... **PAS SUR LA VOIE PUBLIQUE !** Merci

DANGER DES ENFANTS

Il nous a été signalé que des enfants et des ados roulaient en vélo dans les rues du village sans éclairage et sans vêtement réfléchissant.

Un accident est si vite arrivé, notamment en cette période hivernale où la visibilité est mauvaise.

Merci à tous d'y être vigilants – et merci aux parents de vérifier que leurs enfants respectent bien le code de la route qui rend ces équipements obligatoires.

Cette précaution vaut aussi pour les trottinettes !

PETITE ANNONCE LOCALE

Vends 4 pneus HIVER NOKIAN 205/55/R16 - 91A WR 94 au prix de 150 € (valeur 310 €). Usure de 30%. Pour cause de changement de véhicule, 24 rue de la Côte 06.74.11.00.83

RECENSEMENT MILITAIRE - RAPPEL

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser.

Cette obligation est à effectuer entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez fournir les documents suivants :

-Carte nationale d'identité ou passeport valide - -Livret de famille à jour

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment, permis de conduire ...)

GENDARMERIE - RECRUTEMENT

La gendarmerie recrute 10.000 postes, avec ou sans diplôme, pour des emplois sur le terrain ou aux métiers techniques et administratifs. www.lagendarmerierecrute.fr . Centre information recrutement de Metz (Centre commercial Saint Jacques 03.87.74.85.37).

LES AGRICULTEURS & L'ENVIRONNEMENT : BELRUPT A LA POINTE

Dans le dernier bulletin, nous disions qu'une réflexion nationale et départementale s'intéresse aux distances à respecter pour les agriculteurs à proximité des maisons d'habitation et autres lieux de vie collective (écoles, etc.) pour les traitements, les engrais, etc.

Sur Belrupt, nous annonçons que deux agriculteurs ont déjà pris des décisions qui vont au-delà des préconisations nationales et départementales. Mais nos informations étaient partielles car Alexandre Chartier a pris la décision de modifier ses pratiques de culture : il a semé en luzerne l'ensemble du champ qui longe les habitations du secteur de la Tuilerie, donc sur une très grande surface.

Il a pris cette décision pour rassurer les riverains : il n'y aura pas de traitement, à l'exception d'un engrais naturel, sans aucun danger, une fois de temps en temps.

Merci à lui de prendre ainsi en compte les préoccupations de tous et d'aller au-delà des prescriptions nationales de précautions.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- acquisition d'un dispositif de verbalisation électronique pour l'ASVP (agent de surveillance de la voie publique), afin qu'il puisse infliger des amendes aux personnes qui déposent des déchets dans les espaces publics ainsi que pour le stationnement des véhicules sur les emplacements réservés aux handicapés.

- le PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols) va être remis en chantier pour s'adapter à la nouvelle législation. Il date de 2010 et mérite sans doute d'être "revisité". Son rôle est de définir les règles qui s'appliquent, dans chacun des secteurs de la commune, pour les permis de construire, les petits travaux soumis à déclaration préalable, etc. Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil pour préparer et accompagner ce travail qui va permettre de relire toutes les règles et - si besoin - de les faire évoluer. La législation prévoit d'associer la population à ce travail qui va durer plus d'un an. Nous en reparlerons donc.

- le conseil envisage la vente d'un terrain appartenant à la Commune, rue de la Tuilerie (là où sont les bornes de tri des déchets recyclables), pour y permettre une activité économique artisanale non nuisante. Cette information est portée à la connaissance tous, par souci de transparence.

POINT DE COMPOSTAGE PARTAGE

Vous aimez composter vos épluchures mais vous n'avez pas la place d'installer un composteur ?

Vous pouvez apporter vos bios déchets sur un des deux points de compostage partagé, installés sur la commune : l'un derrière la mairie, l'autre allée du Grand Jardin. Pour savoir quels sont les déchets à déposer, consultez le panneau sur le site ou demandez la fiche « compostage partagé » disponible en mairie.

Pour éviter la saturation des composteurs en place, le dépôt des déchets verts (feuilles, tontes...) n'est pas accepté dans ces deux composteurs. Pour un bon fonctionnement du site, nous demandons la participation de tous les utilisateurs. : à chaque dépôt, il est nécessaire de couvrir les bios déchets apportés avec un peu de broyat (branchages broyés, stockés sur le site). Ainsi, nous pourrions obtenir un compost valorisable sur la commune. Un bio-seau pour le stockage et le transport des bio déchets est remis gratuitement aux usagers, sur demande auprès de la communauté de communes (valdemeuse-dieue@wanadoo.fr) / tél : 03.29.87.60.75, ou par l'intermédiaire de la mairie. Merci de veiller à la propreté du site.